

ARRETE N° 2014-145

PORTANT DELEGATION de FONCTIONS et de SIGNATURE de M. LE MAIRE à Mme VIGNERON
en sa QUALITE de CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Vu les articles L 2122-18, L 2122-20 du Code Général des Collectivités locales
Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, compte-tenu que les huit adjoints sont tous titulaires d'une délégation, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par des conseillers municipaux délégués ;

ARRETE

ARTICLE 1

M. Jean-Luc SAVY, Maire de JUVIGNAC donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signature à Mme VIGNERON Emmanuelle, en sa qualité de conseiller municipal délégué, pour

- La communication interne et externe
- Le développement numérique
- L'e-administration
- La CNIL
- L'espace Citoyen

ARTICLE 2

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter du 18 avril 2014. Elle prendra fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leur fonction et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil Municipal élu en mars 2014.

ARTICLE 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé
- Transmis au contrôle de légalité

Fait à JUVIGNAC, le 18 avril 2014



Le Maire

Jean-Luc SAVY

Signature de l'intéressé

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le 18.04.2014

Publication le 22.04.2014

Et notification le 22.04.2014